L'ABEILLE.

REDIGE PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI, 23 FEVRIER 1830.

CANDIDATS POUR LA PLACE DE GOUVERNEUR.

A. Beauvais,	*Josiah S. Johnston,*
B. Roman,	*Isaac Thomas,*
A. Dumalde,	*T. Buttler,*
B. Marigny,	*D. A Randall,*
Jques. Dupré,	*J. M. Bradford,*
H. Overton,	*W. S. Hamilton,*

Louis Esnault.

INTERIEUR.

Nlle. Orléans, 23 Février.

Dimanche 21, à 6 heures et demie de l'après-midi, la garde a arrêté près du moulin de M. Withers, le nommé Nicolas Caraco, accusé d'avoir donné un coup de couteau à John H. Brown : il a comparu devant le Maire, et d'après les dépositions, on l'a reconduit en prison pour etre mis en jugement.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 29 Décembre.

Nos lecteurs ne doivent pas être surpris du silence que nous gardons depuis quelque tems sur la situation de l'Europe. Si nous nous contentons seulement de recueillir avec fidélité et d'enregistrer les événemens qui se passent sur la scène politique du monde, c'est que toute notre attention est fixée en ce moment sur l'état de nos propres affaires, sur l'inconcevable position d'un grand peuple, agité de mortelles inquiétudes, et dont le repos est troublé par les dépositaires mêmes du pouvoir qui devrait porter en tous les lieux la paix et la sécurité. En vain les ministres, qui n'inspirent, qui ne peuvent inspirer aucune confiance, se plaignent-ils de cette disposition naturelle des esprits comme d'une injustice. Ces plaintes sont absurdes; le ministère Polignac sait très bien pourquoi il est odieux à la majorité des Français; c'est qu'il n'est dans le fait que le ministère de la minorité. Ce contre-sens constitutionnel explique à lui seul tout ce que notre situation semble avoir d'inexplicable.

Notre premier devoir est donc de frapper de toutes les forces de l'opinion, de toute la puissance de la vérité, une administration insupportable, parce qu'elle est une source de malheurs publics et de misères privées. Cependant, plusieurs abonnés des diverses parties de la France nous demandent quelques informations sur le mouvement de la politique étrangère, sur la situation respective des puissances depuis la pacification de l'Orient. Ces demandes nous imposent une obligation que nous allons remplir.

Un traité de paix entre la Russie et la Turquie a été signé, et les ratifications sont échangées. Ce traité reçoit son exécution, et un ambassadeur russe, M. de Ribeaupierre, est arrivé à Constantinople. On pourrait croire, d'après ces faits, que tout est terminé; ce serait une grave erreur; nous ne sommes qu'au commencement d'une révolution politique qui se déroulera prochainement sous nos yeux.

La paix conclue ne replace ni la Turquie, ni la Russie dans la position où elles se trouvaient avant la guerre. La première a perdu son indépendance; elle est placée dans la même situation où se trouvait la Pologne sous le dernier des Stanislas, lorsqu'un ministre russe, résidant à Varsovie, dictait des lois au monarque et dirigeait son gouvernement; le sanguinaire Mahmoud, ce favori de nos apostoliques, si cruel dans la paix, si timide dans la guerre, ce don Miguel de l'Orient, renfermé dans son camp de Ramis-Tchifflik, a, par le fait, cessé de régner. Mécontent de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre, qui l'ont conduit au bord de l'abîme, sans pouvoir lui porter secours; en horreur à sa nation, dont il a précipité la ruine, ce n'est pour l'étranger qu'un fantôme couronné, et pour ses peuples qu'un despote bourreau. Si la lassitude et l'étonnement des Turcs ressemblent aujourd'hui à une tranquille résignation, on ne peut l'attribuer qu'à la crainte des armées russes, qui ne s'éloignent qu'à regret de la Roumélie; l'anarchie les y rappellera tôt ou tard, comme cela est autrefois arrivé en Pologne, lorsque l'autorité royale, privée de l'affection du peuple, n'avait de puissance que pour envenimer les plaies de la patrie.

Voici ce qui doit arriver lorsque les armées russes auront repassé cette chaîne des Balkans, qui a perdu sa renommée, et qui ne peut plus être un obstacle. Mahmoud, qui a aussi perdu la sienne, et qui n'a conservé qu'un trait saillant de son caractère, la ferocité, Mahmoud voudra régner, comme il en a pris l'habitude, par la terreur. Mais il est méprisé, et le mépris exclut la crainte. Il éprouvera des résistances, même au sein de Constantinople; ses provinces, et les symptômes s'en sont déjà montrés, se détacheront de l'empire; il y aura démembrement, guerre civile et anarchie. C'est aux Russes seuls, ses nouveaux alliés, qu'il peut avoir recours; et l'on sait ce que valut à Stanislas Poniatowski la protection de la Russie. L'heure du partage sonnera aussi pour l'empire ottoman.

Ce sera le moment de crise pour l'Europe; les gouvernemens, à l'exception du ministère français, que sa situation dans l'intérieur rend impuissant au-dehors, se préparent d'avance pour cette catastrophe. L'Autriche, certaine d'une proie à sa convenance, l'attend sans trop d'alarmes; M. de Metternich délimite déjà sur la carte les provinces et les districts qui doivent arrondir la monarchie autrichienne; l'Angleterre seule, tout en affectant la sécurité, éprouve de vives inquiétudes; car son gouvernement est trop habile pour se faire illusion sur les événemens dont l'accomplissement est déjà préparé.

Le cabinet anglais se contentera-t-il de la portion minime qui lui sera jetée, ou entreprendra-t il la tâche immense de soutenir sur son déclin un empire qui tombe, et de dire à la Russie, en lui montrant l'Hemus: "Tu n'iras pas plus loin?" Voilà la question. Si l'Angleterre prend le premier parti, elle abdique sa puissance et descend au second rang des nations; le continent lui échappe à jamais, et sa fierté reçoit une blessure incurable. L'intérêt du pays, l'opinion populaire, forceront ils le ministère anglais à en appeler aux armes? la guerre éclate, l'incendie se déclare, et l'Europe est en feu. Nous penchons à admettre cette dernière hypothèse. Pendant qu'une partie de notre flotte revient de Navarin à Toulon, et qu'une guerre ridicule avec le dey d'Alger continue, la flotte anglaise, renforcée il y a quelques mois, s'établit dans le Bosphore, prête à cingler au premier signal vers la mer Noire. Le traité de paix n'a rien changé à ces dispositions; la politique anglaise est appuyée sur ses ancres.

Si le conflit s'élève, nos vœux comme Français seront pour la Russie; car le colosse du pôle nous menace moins que le colosse des mers. Les progrès du premiers sont lents; il s'avance pas à pas, et on peut trouver les moyens de l'arrêter si la sagesse du cabinet russe cède à son ambition; l'autre menace tous les points du globe, et, geolier de l'Océan, emprisonne à son gré le commerce des peuples; la Russie ouvre des débouchés, l'Angleterre les ferme; d'ailleurs l'empereur Nicolas ne cherche point ses auxiliaires parmi les ennemis de la liberté, tandis que le gouvernement anglais voudrait avoir le monopole de la liberté; qu'il caresse l'absolutisme dans tous les pays, et tend même une main honteuse au Caligula de Lisbonne. Nous devons probablement à sa funeste influence la pertubation où nous sommes.

Ainsi l'avenir qui s'avance est chargé de tempêtes. Et que fait pendant ce tems là le ministère qui nous est arrivé inopinément comme un fléau? Quelles mesures prend-il pour soutenir la fortune et l'honneur de la France? Il fait poursuivre les écrivains qui s'honorent par une opposition consciencieuse; il remue ciel et terre pour découvrir quelqu'ombre de conspiration; pour se donner toute l'importance dont il est susceptible, il se met en hostilité ouverte contre Polichinelle; et comme don Quichotte, il remporte des victoires signalées sur les marionnettes.

(*Constitutionnel.*

Paris, 22 Decembre.

On assure que l'ordonnance de convocation des chambres paraitra dans les premiers jours de janvier.

Si le ministère voulait réellement calmer l'agitation qu'ont excitée dans toute la France les doctrines incendiaires et anarchiques de ses journaux, cette convocation aurait déjà paru, mais on conçoit que ce contre-sens leur coûte à donner; on recule toujours devant le jour où on doit être jugé quand on a une mauvaise cause. Puisqu'au reste, le vote de la chambre des députés, quelqu'il soit, doit être fort indifférent à un ministère qui n'a besoin que d'une des deux chambres pour obtenir la *majorité des pouvoirs*, nous ne voyons pas quelle importance M. de Polignac attache à la reunion des députés du pays; toute sa politique constitutionnelle se reduisant à cette vieille maxime: *Si veut le roi si veut la loi.*

Ce n'est donc pas la peine de faire venir les députés de si loin pour leur dire qu'ils sont inutiles, car on leur signifie du haut d'un lit de justice ministérielle que leur désapprobation équivaut positivement à leurs suffrages. La *Gazette de France* s'est chargée davance de faire claquer le fouet qui doit les mettre à la raison. (*Ibid.*)

ANGLETERRE.

Londres, 10 Décembre.

La question grecque n'est pas encore décidée, mais elle est très avancée, et le public sera satisfait quand il connaitra les principes libéraux qui ont servi de base à la décision de cette affaire importante.

On a parlé de la reconnaissance de Don Miguel; quelles que soient les intentions du cabinet anglais à l'égard de l'être méprisable qui règne dans ce moment en Portugal, il n'est pas encore reconnu, et probablement il ne le sera pas de sitôt.

(*Times.*)

—Le *Times* publie une lettre de Paris; en voici un extrait:—

"L'ouverture des chambres approche, et il faudra au ministère une majorité ou des coups-d'états. LL. EE. n'ignorent pas que devant ces terribles chambres il faut quelqu'un pour occuper la tribune; or, M. de Chabrol a des convulsions dans les muscles de la figure, et ne peut prononcer que quelques paroles lentement et avec peine. M. d'Haussez, peut être par excès de timidité, ne peut parler que son discours à la main. M. de Montbel n'est pas plus orateur qu'homme d'état. M. de Polignac n'est nullement doué par la nature du don de la parole. M. de Bourmont a beaucoup de difficulté à parler. Reste MM. de Courvoisier et Guernon de Ranville: l'éloquence du premier est vide, mais facile; le second a été violent dans ses procédures judiciaires, ce qui n'assure nullement des succès à la tribune. Ces messieurs sont arrivés au pouvoir avec l'idée qu'ils étaient nommés pour tout détruire; autrement leur témérité n'aurait pas d'excuse. Notre Westminster de bois va être terminé; il n'y a donc plus de prétexte pour retarder la convocation des chambres."

Le correspondant du *Morning-Chronicle* nous a fait une injure gratuite en parlant de corrompre nos députés par l'argent. En supposant que quelques misérables vendissent leurs voix, certes on ne pourrait acheter une majorité. L'homme qui ne serait pas inaccessible aux honneurs, aux éloges, à la faveur du prince, rejetterait avec indignation l'argent qui serait le prix de sa défection.

FEUILLETON.

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Vous avez dit dans votre feuille d'hier, que nous avions autant de candidats pour la place de Gouverneur, que Jésus-Christ avait d'apôtres : vous ignoriez sans doute qu'un treizième se préparait à s'annoncer, c'est Mr. le juge Esnault qui forme le point de Juda. Comme je suis très superstitieux de mon naturel, je désirerais qu'un autre candidat pût se présenter, afin de changer ce nombre *treize* qui a toujours été funeste. Aussi, vous pouvez assurer à celui qui sera le quatorzième que je lui donnerai ma voix quel qu'il soit.

Votre dévoué Serviteur,
GUILLAUME BAZU.

On vient d'établir une nouvelle compagnie d'Assurance sur l'existence des individus &c. Il devrait s'en établir aussi pour assurer aux candidats leur élection. Nous connaissons certaine personne qui donnerait jusqu'à 99 pour 100 pour faire assurer la sienne.

LE GALANT CONGREGANISTE LYONNAIS.

La grande ville de Lyon est un peu *petite ville*: rien ne s'y fait, rien ne s'y dit, dans le secret même de la plus étroite intimité, qui ne commence à circuler mystérieusement entre quelques initiés, et ne finisse bientôt par obtenir les honneurs d'une grande publicité.

Une aventure passablement scandaleuse, qui est arrivée la semaine dernière, a fait déjà grand bruit dans les sociétés de Lyon.

Un personnage, entre 50 et 60 ans, marié à une jeune et jolie femme, père de famille, et *congréganiste* de profession, ce qui ne l'empêche pas d'être sensible aux charmes de la jeune et jolie femme aussi d'un de ses bons *amis* (on ne dit pas si celui ci est de la congrégation), obtint un rendez-vous chez elle pour un soir où son époux serait absent. Enchanté de son bonheur, notre galant suranné vole chez sa belle à l'heure indiquée; dans l'impatience où l'on se trouve, on se hâte de fermer en dedans la porte au verrou, mais on oublie de retirer le passe-partout qui était resté en dehors. Bientôt, pendant leur tendre entretien, le mari de cette nouvelle Pénélope revient inopinément chez lui, trouve la clé à la serrure, essaie d'ouvrir, ce qui lui est impossible, grâce au verrou tutélaire qui, tout en retenant la porte, est un témoin muet de la présence de quelqu'un dans l'intérieur. L'époux misantrope se doute de la vérité; il prend son parti en philosophe, et, loin de faire du bruit qui aurait éveillé l'attention des voisins et dévoilé l'aventure, il ferme la serrure à double tour, met la clé dans sa poche, et, laissant son infidèle enfermée avec l'heureux Céladon, s'en va chez la femme de celui-ci, laquelle réunit tous les dons favorables à une éclatante vengeance.

On ignore ce qui se passa entre eux; mais ce que l'on sait très bien, c'est que le lendemain soir, après que les deux prisonniers furent restés sous clé pendant plus de vingt quatre heures, dans une anxiété facile à concevoir, ce fut la femme du *congréganiste amoureux* qui vint elle-même rendre la liberté à son volage époux, auquel, assure t-on, elle ne fit pas le moindre reproche. (*Historique.*)

☞Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BERMUDEZ est candidat pour la place de Maire a la prochaine élection.

—Nous sommes également autorisés à annoncer que Mr. D. PRIEUR est candidat pour la place de Maire.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédies.

Navire Gen. Putnam, McKown, Liverpool, L. Millaudon.

Brick Dryade, Caruthers, Bordeaux, T. Nicolet et Co

Goel. Dream, Noyes, Matamores, G E Russell et Barstow.

Entrés.

Navire paquebot Louisiana, Price, de N. York, à Foster et Hutton, avec un chargement assorti.

Brick Agenora, Brown, de Liverpool.

Brick Enterprise, Gray, Madère.

Goel. Lady of the Lake, Peny, de la Baie Vermilion.

Goel Tucalca, Garbaldi, de Tuspam, avec des espèces, des peaux, etc.

Goel. Remark, Weston, Mobile, avec du coton et des planches.

Goel. Albion, Renner, de Richmond.

Goel. Express, Giraudel, d'Omoa.

Goel. Oscar, Reed, Vera Cruz, avec $340,275 à S Cucullu; J M Caballero; et L Arnaud.

Goel. Climax, Parker, des Brassos de St. Yago, avec des espèces.

Goel. Wave, Clarke, de New-York.

Goel. Elizabeth, Adams, de New-York.

SALLE D'ORLEANS.

Dernier jour du Carnaval.
Mardi Gras, 23 Février.
Dans les deux Salles.

GRAND BAL
Paré et Masqué.

On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'inconvénient d'être retenues à leur entrée au bal.

Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte; celles qui n'en auront point seront refusées.

Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra que les domestiques qui seront charnés d'objets utiles à leurs maîtres.

L'administration voulant donner à ce bal tout le brillant possible, les deux salles resteront décorées de la même manière que pour le bal de Washington. L'entrée principale sera comme de coutume par la salon de Mr. Davis,—Aucun masque ne sera admis sans être reconnu.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers $2,
Les enfans garçons $1.
22 fév.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi-Gras, 23 Fevrier 1830.

GRAND BAL
Paré et Masqué,
Dans les deux Salles.

JEUDI. 25.

SEMIRAMIS,

Tragédie de Voltaire.——Mr. Aristippe jouera le rôle d'Arsace.—Suivie de

Maison a Vendre,

Opéra en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN

(RUE DU CAMP.)
Mardi, 23 Fevrier,

LA LUNE DE MIEL,

Comédie de Tobin.—Suivie des
Chutes de la Clyde,

Drame.—Mde. Feron reparaitra Mercredi.

Herr-Cline étant indisposé, et ne pouvant satisfaire pour le moment à son engagement, on donnera avis de sa prochaine apparition. Le public est informé que *Bénoni* et sa petite *Virginie*, ainsi que Mr. et Mme. *Feltman*, danseurs déjà connus dans cette ville, sont engagés pour quatre représentations; on annoncera prochainement leur début.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Mardi Gras, 23 Février 1830.

GRAND BAL
Paré et masqué.

Prix d'entrée:—Les dames 50 cts.—Les cavaliers $1 50 cts. 18 fév.

Grand Bal d'Enfans,

Donné par
MLLE. VIRGINIE BENONI.

NOUS annonçons avec plaisir qu'à la demande de plusieurs familles la petite Virginie Benoni offre aux enfans de la Nlle.-Orléans un Bal qui sera donné le Mardi-Gras, 23 Février, dans une salle disposée à cet effet, rue de Conti, No. 27, vis-à-vis l'hotel Richardson, et au-dessus du café de MM. Brintnal et Co.

La souscription est ouverte chez M. A. L. Boimare, libraire, rue de Chartres, No. 130.—Le prix d'entrée est 50 cts. pour les enfans et $1 pour les grandes personnes.

Le Bal d'enfans commencera à 6 heures et finira à 9 heures et demie.

NOTA—Les rafraichissemens, etc. pour les enfans, sont compris dans le prix d'entrée.

17 fév—7f.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves— Paroisse St. Jn. Baptiste

JEUDI 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera vendu par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendans de la succession de la feue dame Madelaine Haydel, décédée veuve Pierre Becnel, savoir :

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Messieurs Jn. Jques et M. Haydel; et dans sa partie inférieure, par Messrs. Jn. Jques Haydel et fils. Cette habitation a 12 arpens 33 pieds ou environ de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie haute; 400 arpens desquels sont labourables et cultivés comme suit : 130 arpens ou environ plantés en cannes cette année, et 180 en souches de l'année, partie du reste en maïs, le surplus en paturages. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maitre à étage, cuisine, four, jardin, poulailier &c., plus, une belle sucrerie, purgerie; et moulin à bêtes neuf, magasins, moulin à riz, 12 grandes cases à nègres, sur solles, couvertes en bardeaux avec cheminées en briques &c.

2°. Quelques meubles et objets de ménage, argenterie, 1 pendule, 2 montres et une tabatière en or, un beau stage &c.

3°. 94 Esclaves de tous ages et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier charron et sucrier, un forgeron, plusieurs charretiers, laboureurs, un cocher, plusieurs mulatresses et négresses, domestiques, couturières, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4°. 46 Chevaux de tire, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de tire, quelques vaches, taurailles, moutons, &c.

5°. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, charrues, harras, pelles, pioches, haches, tombereaux, charrettes, outils de forge, de charpentier et menuisier, une romaine pesant 2500 lvs. et 4 chaudières à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

Nota.—Sont expressément reservés pour être enlevés par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons cuisines, entourrages &c. situés aux bornes superieure et inférieure de l'habitation.

—*CONDITIONS:*—

L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831; 1-4 en tout Mars 1832; 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.

Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.

Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessous de $50 comptant, et pour toute somme au dessus, en tout Mars 1831.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait payement.

Les frais d'actes de vente, hypothèque, quittance et main levée à la charge des acquéreurs.

Psse. St. Jn. Baptiste, 22 Février 1830.
93 fév—2ps T. LE BLANC, juge.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

IL est parti marron de chez MM. Rançon frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débauché par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des chalans.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné ou le conduira à la geole de cette ville.

22 fév—3f F. A. BLANC.

NOTICE.—The subscriber being on the point of absenting himself from the city, requests persons who have left watches with him to withdraw them by the 28th inst.

feb 11—3t VEZIAN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

EN vertu de l'autorisation de l'Hon. Cour de Paroisse, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Gaiennié, il sera vendu les propriétés suivantes cédées par le dit failli a ses créanciers; savoir:

Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett.—Esclaves: Jupiter, nègre de 25 ans, charretier et distillateur; Washington, nègre de 24 ans, charretier; Harry, nègre de 25 ans; charretier; Ned, nègre de 55 ans, charretier; Monday, négrillon de 12 ans, domestique; Patience, négrillon de 14 ans, domestique; Martha, négrite de 15 ans, couturière domestique; Betsy, négresse de 50 ans, domestique et un peu blanchisseuse.

Propriétés foncières.—Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le No. 6 sur le plan dressé par J. Pilié, le 6 Fév. 1828, lequel plan se trouve déposé en l'étude de Carlile Pollock, Notaire Public; le dit lot de terre ayant 277 pieds de face à la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Brainard, le tout mésure française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire situé au faubourg Delor sur la limite du faubourg Saulet, et formant l'encoignure ou l'angle des rues Suzette et de l'Annonciation, sur lequel il y a des écuries et un hangard de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 terrains de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L sur un plan annexé a un acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui en sera fait à cet effet par J. Pilié, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de l'île No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à étage, cuisinee, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains.

Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable : $266 67 comptant; $266 67 le 25 Fevrier 1831, et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable; $1000 comptant; $1000 à la fin de Novembre, 1830; $1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830: tous les payemens a terme en billets endossés a la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquereurs.

Et Lundi, le 1er. Mars, 1830, a midi, au magasin d'Encan, rue St. Louis. Les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers.

Conditions comptant. Fév. 18

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves.—Paroisse St. Jean-Baptiste.

LUNDI 8 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encanteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises ci apres décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le feu Sr. Charles Frederic Olivier Forcelle et Mde. Marie Françoise Lamolere Dorville aujourd'hui sa veuve, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcelle; ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son consentement, savoir:

16 Nègres, 9 négresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfans, la plupart de ces esclaves sont créoles et à talens, bons domestiques, charretiers, Laboureurs, &c.

Une quantité de charrues, charettes, tombereaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c.

14 Chevaux anglais, 23 chevaux créoles, 1 mule, 13 paires de bœufs, quelques vaches et taurailles, deux cabriolets, &c.

Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieux de la Nlle.-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie, purgerie, magasin, cases à nègres &c. a 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Boudousquié et par en bas de Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissements qui sont dessus étaient reservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Perillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elfer.

Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année.

CONDITIONS —Les objets de nature mobiliaire payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833 et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payables au greffe de cette paroisse, avec reserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'a parfait payement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, quittance et main-levée à la charge des acquéreurs.

St. Jean-Baptiste, le 2 Fév. 1830.
4 fév TE. LEBLANC, Juge.

AVIS.—Les contribuables de la Taxe d'État, dans la ville et paroisse d'Orléans, pour l'année 1829, sont prevenus que la collecte de la dite taxe commencera le 20 de Mars prochain.

Nlle. Orléans, le 19 Fév. 1830.

F. GARDERE,
20 fév.—6f. Trésorier de l'E. S.